
La barrière de l'Esseillon d'hier...

A. Localisation

La barrière de l'Esseillon, classée site d'intérêt régional et « Grand site » par le Conseil Général de la Savoie, est constituée de quatre forts et une redoute. Ce site naturel, architectural et historique grandiose est édifié sur une barrière rocheuse de calcaire dolomitique.

En amont de Modane, dominant la vallée de l'Arc sur deux kilomètres, le contrefort rocheux de l'Esseillon est une muraille naturelle d'une centaine de mètres de hauteur qui barre l'accès à la vallée de la Haute-Maurienne et du col du Mont Cenis, entre la France et l'Italie.

De l'ensemble du site se dégage une forte cohérence entre les édifices de par leur conception architecturale et leur parfaite intégration paysagère. Cependant, cette cohérence d'ensemble a souffert du découpage administratif puisque la barrière est aujourd'hui édifiée sur les communes d'Avrieux et d'Aussois.

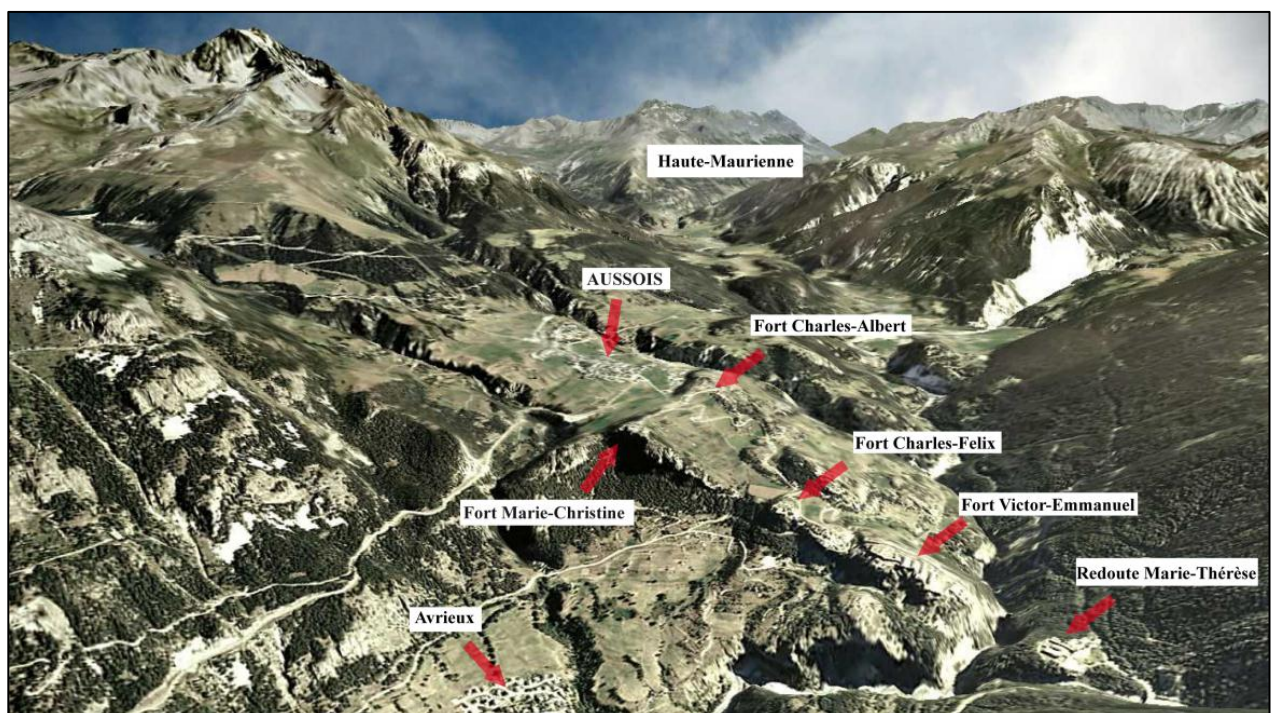


Figure 15 : Vue d'ensemble de la barrière de l'Esseillon

Source : google image

Réalisation : Cindy FRESSARD

Quatre forts se situent sur la commune d'Aussois. Le fort Marie-Christine se trouve à 800m du village au Sud-Ouest à une altitude de 1525m ; le fort Charles-Albert se situe à 700m au Sud-Est du village à 1555m d'altitude ; le fort Charles-Felix est à 2 km au Sud-Ouest d'Aussois à 1380m d'altitude et enfin le fort Victor-Emmanuel se trouve à 2,8 km au Sud-Ouest du village à une altitude de 1250m.

La redoute Marie-Thérèse, située à 3,5 km au sud d'Aussois (8km par la route) à une altitude de 1150m, appartient à la commune d'Avrieux et se trouve en rive gauche de la vallée, séparée des quatre forts par les gorges de l'Arc. Ces imposantes fortifications représentent aujourd'hui les seuls forts sardes construits dans les Alpes françaises.

B. Une histoire liée à celle de la Savoie

La barrière de l'Esseillon est un site gorgé d'histoire, tout comme la Savoie qui ne devint française qu'en 1860, après avoir appartenu au Royaume de Piémont-Sardaigne. Ainsi, il était impossible de ne pas la souligner.

La chaîne fortifiée de l'Esseillon met en évidence une étape importante de l'histoire de la Savoie. Son édification est liée à l'époque napoléonienne (Napoléon Ier) et dictée par le Congrès de Vienne en 1815. Ce traité condamna la France suite à la défaite de Napoléon à Waterloo et son abdication. Les États coalisés autour de l'Autriche décidèrent de tout mettre en œuvre pour éviter le retour éventuel des troupes françaises, toujours à craindre.

Cinq ouvrages furent ainsi élevés sur l'éperon rocheux de l'Esseillon, l'évasement de la vallée mettant l'ensemble hors de portée de l'artillerie ennemie qui viendrait à s'installer sur les sommets alentours. Ainsi, la barrière de l'Esseillon constitue un véritable verrou de sécurité sur l'une des grandes voies de passage au travers des Alpes.

Ce système de défense servait plus à interdire un éventuel passage des troupes françaises qu'à protéger la Savoie. Historiquement, la Savoie, partie intégrante du Royaume de Piémont-Sardaigne, jouait un peu le rôle d'un « État tampon » entre les grandes puissances européennes et notamment l'empire Austro-Hongrois et la France.

L'histoire du site est liée à l'histoire de la Savoie et aux différentes alliances à l'intérieur de l'Europe : en 1848, lors de la guerre austro-piémontaise, la France passe désormais du statut d'ennemi potentiel à celui d'allié du Royaume de Piémont-Sardaigne. Ainsi, la barrière n'eut jamais à subir l'épreuve du feu : elle n'a été utilisée que pour le stationnement des garnisons et comme « Prisons Royales ».

De 1860 à nos jours, l'occupation des forts est le « baromètre des relations franco-italiennes »¹⁰. Quand tout va bien entre les deux pays, les forts ne sont occupés que de manière symbolique, ou même abandonnés comme aujourd'hui. Au contraire, en période de tension, les forts sont occupés et équipés. Jusque dans les années 1970, le site a souvent été utilisé comme cantonnement de troupes, quelques fois dans un rôle particulier de camp d'entraînement, au cours des guerres 14-18 et 39-45 en particulier. Leur dernière fonction (celle du fort Victor-Emmanuel surtout) fût d'être un terrain d'exercices pour unités de commandos.

C. Une architecture unique : le système Montalembert

Construits par des entrepreneurs piémontais entre 1819 et 1834, sous l'égide du capitaine Olivero, les forts de l'Esseillon furent chacun baptisés du nom de certains des membres de la famille royale et de leurs épouses : Marie-Christine, Marie-Thérèse, Charles-Albert, Charles-Félix et Victor-Emmanuel.

Le système de fortifications alors adopté est l'application des conceptions du général marquis de Montalembert¹¹. Les théories de Montalembert prônaient la construction des forts de manière à permettre une défense perpendiculaire à la progression de l'ennemi et une superposition de la puissance de feu. Ces théories furent pour la plupart rejetées en France car s'opposant au système défensif de Vauban. En effet, le Fort Boyard, situé en Charente-Maritime, est le seul autre exemple en France de ce type de fortification, mais il n'est que partiellement représentatif des conceptions architecturales de Montalembert. C'est pourquoi la barrière de l'Esseillon constitue un site remarquable et unique en France.



Figure 16 : Le fort Marie-Christine



Figure 18 : Le fort Charles-Félix



Figure 17 : Le fort Charles-Albert

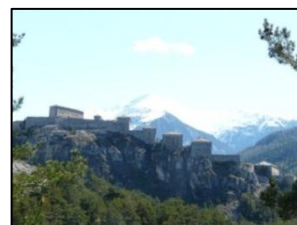


Figure 19 : Le fort Victor-Emmanuel

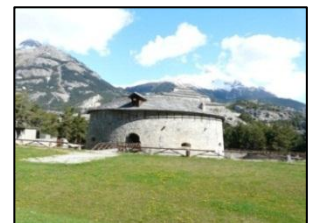


Figure 20 : La redoute Marie-Thérèse

Photos : Cindy FRESSARD

¹⁰ Citation d'A. Dupouy, Les Forts de l'Esseillon

¹¹ Marc, René, Marquis de Montalembert, Général français (1714-1800) ; il est le précurseur de la fortification perpendiculaire ou polygonale (système des forts détachés)

II. ... à aujourd'hui

A. Les forts de l'Esseillon aujourd'hui

Dans le but de valoriser et de préserver leur patrimoine, les communes d'Aussois et d'Avrieux, avec l'aide de la Conservation Régionale des Monuments Historiques Rhône-Alpes, ont entamé une restauration des forts de l'Esseillon.

Ainsi, le fort Marie-Christine, situé au sommet de l'ensemble et entièrement restauré, est aujourd'hui un restaurant et un gîte d'étape reconnu. De plus, il assume pleinement son rôle de Porte du Parc National de la Vanoise.

Composé de huit bâtiments à double niveaux étagés entre 1270m et 1350m d'altitude, le fort Victor-Emmanuel a fait l'objet d'une opération de restauration et de sécurisation dans le cadre du contrat Plan État-Région entre 1989 et 1993. Le fort est actuellement un lieu de découverte puisqu'il abrite la première Promenade Savoyarde de Découverte. Cette initiative du Conseil Général de la Savoie, de l'Agence Touristique Départementale et de la commune d'Aussois a pour but de valoriser le patrimoine historique du fort en proposant un parcours ludique à l'intérieur de ce dernier. Destinée à une clientèle plutôt familiale cette promenade de découverte permet de valoriser le site.

La redoute Marie-Thérèse, quant à elle, abrite actuellement un centre d'interprétation du patrimoine fortifié.

On trouve également, sur le site de l'Esseillon, un hameau qui compte des bâtiments aujourd'hui pour la plupart en ruines, dont les deux plus imposants appartiennent à la commune d'Aussois. Quelques maisons ont été restaurées et servent de résidences d'été à des propriétaires privés. Son cœur est réservé aux piétons et aux seuls véhicules des riverains, ce qui contribue à préserver son charme.



Figure 21 : Le hameau de l'Esseillon

Photo : Cindy FRESSARD

B. Un environnement protégé et réglementé

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La barrière de l'Esseillon se trouve dans un environnement naturel remarquable. En effet, l'ensemble de la barrière, dont les limites ne sont pas clairement définies, a été répertorié en ZNIEFF. Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique constituant le milieu de

vie d'espèces animales et végétales rares ou menacées, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Lancé en 1982, pour le compte du Ministère de l'environnement, les ZNIEFF constituent le principal outil de connaissance scientifique du patrimoine rural et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 : espaces homogènes de grand intérêt biologique ou écologique;
- Les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF n'impliquent pas de mesures réglementaires de protection, c'est un outil de connaissance et éventuellement d'aide à la décision. En effet, l'inventaire des ZNIEFF doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire afin de permettre une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration de projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. Bien que cet inventaire n'ait aucune valeur juridique directe, la loi de 1976 sur la protection de la nature impose aux PLU¹² de respecter les préoccupations environnementales, et interdit aux aménagements de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier à des espèces animales ou végétales protégées »¹³.

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, la barrière de l'Esseillon est à la fois classée en ZNIEFF de type 1 et en ZNIEFF de type 2.

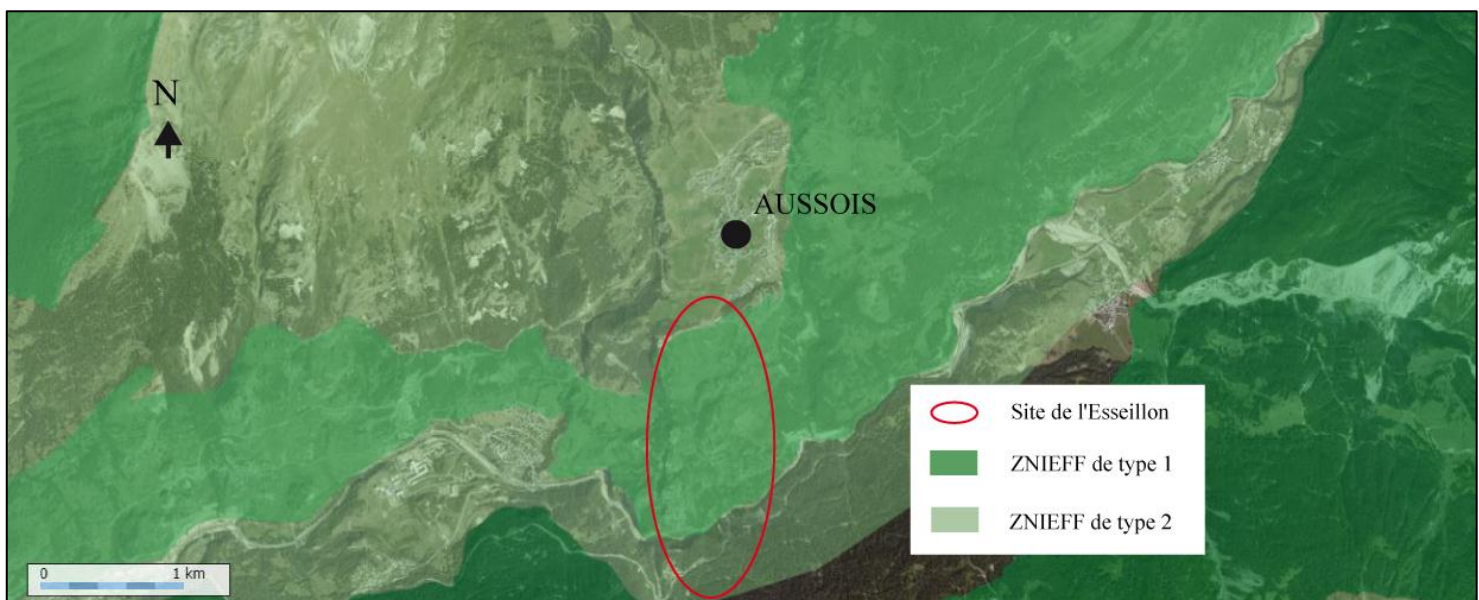


Figure 22 : Localisation des ZNIEFF sur Aussois

Source : géoportail

Réalisation : Cindy FRESSARD

¹² PLU : Plan Local d'Urbanisme

¹³ Article 3 de la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Il doit permettre d'atteindre les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996. En effet, le constat de dégradation des milieux naturels sur le territoire des États membres a conduit l'Union Européenne à adopter deux directives :

- La directive de 1979 ou directive « Oiseaux » visant à protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux rares ou menacées.
- La directive de 1992 ou directive « Habitats » ayant pour but d'assurer la survie à long terme des habitats d'espèces végétales et animales particulièrement menacés.

La barrière de l'Esseillon contient une zone Natura 2000 au titre de la Directive Habitats d'intérêt communautaire comme on peut le voir sur la carte ci-dessous. Ainsi, lors de la réalisation de tout aménagement, il est fondamental de se référer au document d'objectifs, propre à chaque site Natura 2000.

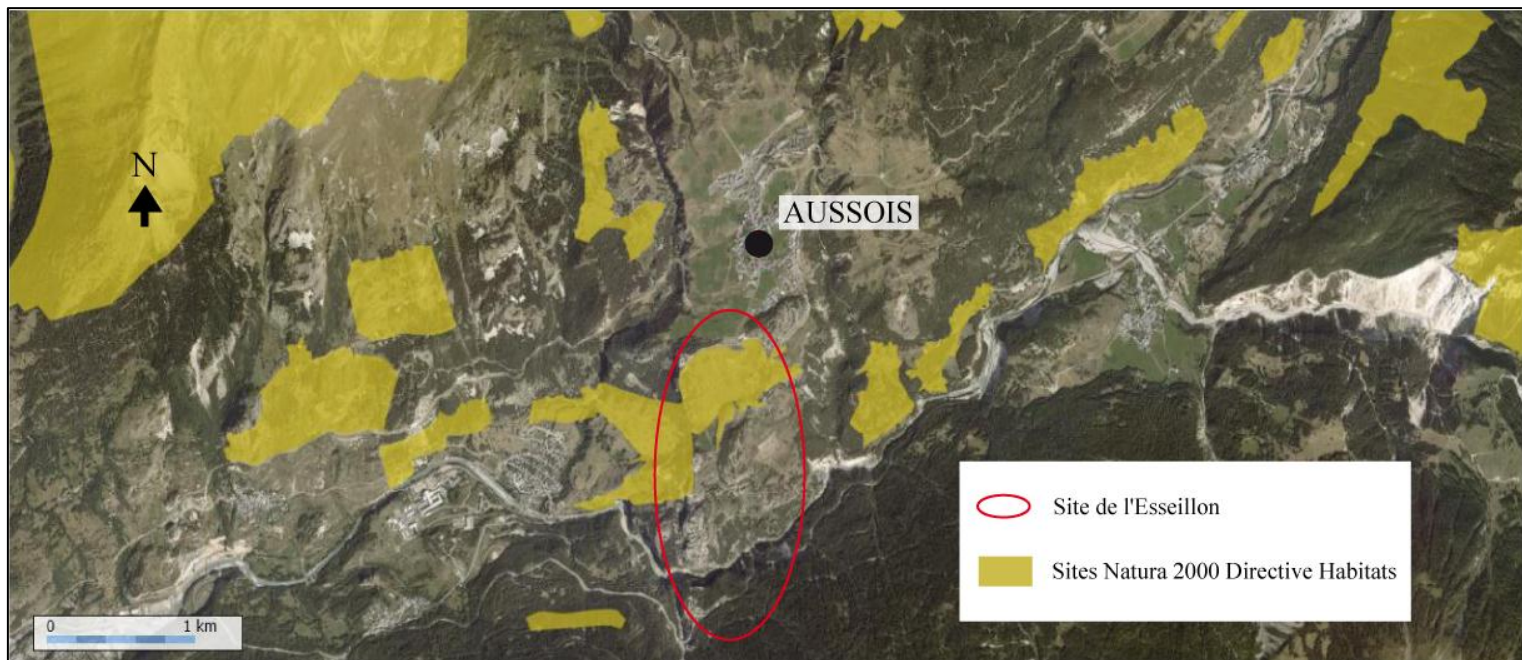


Figure 23 : Localisation des sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitats sur Aussois

Source : géoportail

Réalisation : Cindy FRESSARD

Notons également que le site de l'Esseillon est l'un des espaces les moins arrosés de France, avec une flore typique des steppes orientales. Cette zone de pelouses sèches est extrêmement sensible.

Le Plan d'Occupation des Sols

Aussois s'est doté d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) dès 1975. Il a été modifié par le Conseil Municipal en février 2001. Ce plan classe le site de l'Esseillon en zone ND, ce qui correspond à des espaces naturels qu'il convient de protéger, principalement en raison de la qualité du paysage ainsi que de la présence d'éléments naturels ayant un intérêt écologique. Par conséquent, il sera nécessaire de se référer au règlement du POS pour tout aménagement à réaliser.

C. Un site déjà exploité

Comme nous l'avons remarqué précédemment, Aussois est une commune plutôt dynamique qui a su s'adapter à une nouvelle économie basée sur le tourisme. Ainsi, elle a déjà réalisé quelques aménagements sur le site de l'Esseillon comme par exemple plusieurs circuits de randonnées pédestres et de VTT.

Notons également que les gorges de l'Arc abritent la plus longue via ferrata¹⁴ de France. En effet, avec sept tronçons de difficultés variables, la via ferrata du Diable, située en dessous du fort Victor-Emmanuel, permet aux adultes comme aux enfants d'appréhender la verticalité sans pour autant maîtriser les techniques d'escalade. Cependant, la pratique de via ferrata reste encore relativement peu connue en France, alors qu'il existe des parcours adaptés pour tout niveau.

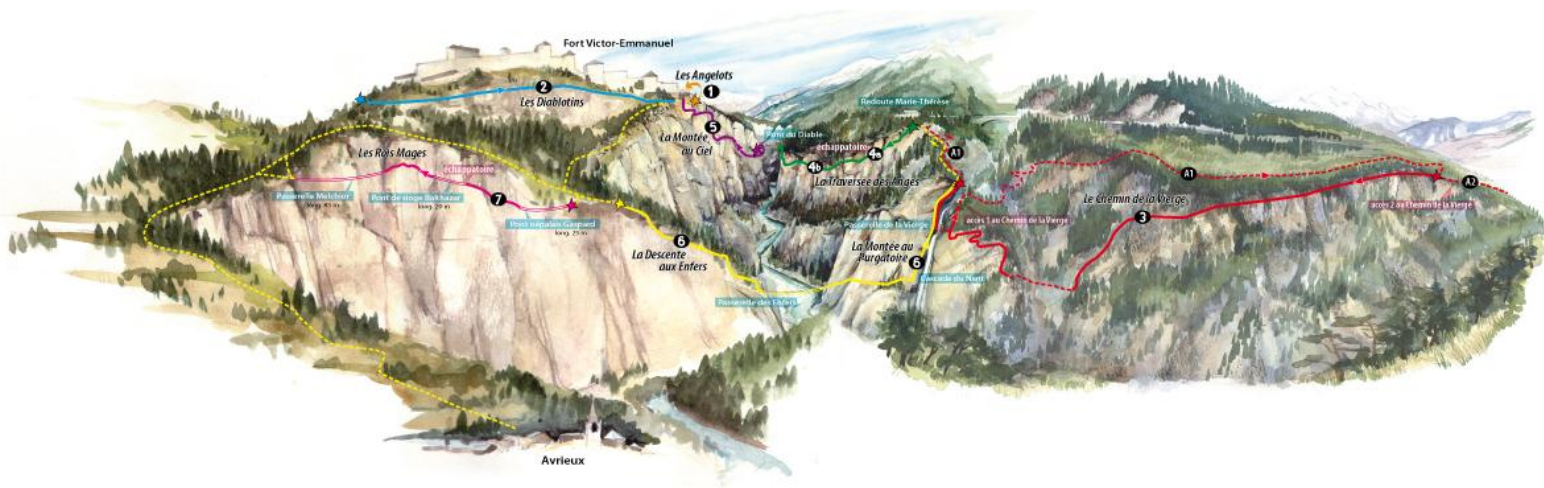


Figure 24 : Via Ferrata du Diable

Source : www.aussois.com

Depuis l'été 2009, une guinguette a ouvert ses portes dans le hameau de l'Esseillon, redonnant un peu de vie à ce dernier.

¹⁴ Voie aménagée (échelles, barreaux, ponts, passerelles, lignes de vie...) sur falaises

D. L'accès au site

Le site de l'Esseillon est accessible uniquement l'été puisque l'hiver la route est enneigée et fermée réglementairement à la circulation des véhicules. On peut s'y rendre à partir d'Aussois ou bien d'Avrieux en empruntant l'ancienne route des forts qui est une route de montagne étroite, interdite aux véhicules lourds. Cette route est relativement dégradée à cause de la neige en hiver et de l'érosion. On peut aussi se rendre à l'Esseillon à pied en rive droite de l'Arc en partant de Bramans (commune à l'Est d'Aussois) par un chemin quelque peu abrupt et dangereux.

Il existe plusieurs parkings sur le site dont un d'une cinquantaine de places au niveau du hameau de l'Esseillon et du fort Victor-Emmanuel et un parking aménagé près du fort Marie-Christine.

L'annexe 1 nous donne l'état de la desserte de l'Esseillon d'après le document d'objectifs du site Natura 2000.

E. Synthèse

Synthèse du diagnostic de la barrière de l'Esseillon grâce à la méthode AFOM

Atouts	- Patrimoine bâti fortifié unique et remarquable - Environnement naturel propice aux sports
Faiblesses	- Accès au site - Sécurité du site
Opportunités	- Existence d'aménagements et d'équipements sportifs - Absence d'évènement sportif dans la vallée
Menaces	- Environnement naturel sensible - Météo incertaine

La barrière de l'Esseillon comporte des avantages et des inconvénients quant à l'accueil d'un évènement culturel ou sportif. Cependant, au regard des équipements déjà présents à l'Esseillon, il semble que le site se prête mieux à l'organisation d'une manifestation liée aux sports de montagne. En effet, un tel projet s'inscrirait dans la continuité des aménagements réalisés par la commune comme la via ferrata du Diable et les sentiers de randonnée et de VTT, mais également dans une optique de valorisation et de partage du patrimoine bâti fortifié.